

COMMUNE DE



CANTON DE LA BRÈDE GIRONDE

Léognan



# DOSSIER DE DEMANDE DE MISE À DISPOSITION DE L'ESPACE CULTUREL GEORGES BRASSENS

L'espace culturel Georges Brassens est un équipement municipal de pratique culturelle, de projections cinématographiques et de diffusion de spectacles vivants. En dehors de la programmation de la saison culturelle de la Ville de Léognan et de ses partenaires, et en fonction des disponibilités calendaires et techniques, l'équipement est accessible à la location pour l'organisation d'événements culturels, de réunions publiques (associatives ou institutionnelles).

**DOSSIER ARRIVÉ LE :** ...../...../.....

**DOSSIER :** COMPLET  INCOMPLET

**AVIS :** FAVORABLE  DÉFAVORABLE

# PROCÉDURE À SUIVRE POUR UNE DEMANDE DE MISE À DISPOSITION

## 1/ ENREGISTREMENT DE LA DEMANDE :

Toute demande doit faire l'objet d'un courrier envoyé à Monsieur le Maire **6 mois minimum avant la date souhaitée**, accompagnée obligatoirement de la fiche de renseignements ci-jointe.

## 2/ TRAITEMENT DE LA DEMANDE :

Les services procèdent à l'analyse de la pertinence et de la recevabilité de la demande. **Le délai d'instruction est d'un mois** : vérification administrative, faisabilité technique, élaboration d'un devis, avis sur l'intérêt culturel du projet en fonction des critères suivants :

- intérêt artistique du projet
- faisabilité technique
- non concurrence avec un spectacle de la saison culturelle
- disponibilité de la salle

## 3/ RÉPONSE À LA DEMANDE :

Une réponse par courrier sera envoyée au demandeur après instruction.

En cas d'avis favorable, le service culture demandera un complément d'informations : fiche technique, éléments de communication....

Au retour du dossier complet **au moins 3 mois avant la date souhaitée**, un rendez-vous avec le régisseur ou la personne responsable du dossier pourra être fixé pour étudier la demande et présenter les conditions de fonctionnement de la salle.

Dès validation du devis, une convention de location sera envoyée pour signature.

## INFORMATIONS PRATIQUES

### TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS ÉTUDIÉ.

La ville de Léognan se réserve le droit de refuser une demande ou d'imposer des mesures de sécurité supplémentaires. L'utilisation de l'Espace culturel Georges Brassens ne peut s'envisager sans la présence du régisseur et du service de sécurité nécessaire qui sera facturé obligatoirement.

L'organisateur devra faire paraître le logo de la Ville de Léognan sur tous les supports de communication. L'organisateur s'engage à respecter le règlement intérieur de l'équipement.

## CONTACTS

**SERVICE CULTUREL**

05.57.96.01.30

[culture@mairie-leognan.fr](mailto:culture@mairie-leognan.fr)



# 1 - RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

à remplir par le demandeur

<b>PRÉSENTATION DE VOTRE STRUCTURE</b>	<b>STRUCTURES (association, entreprise, organisme...)</b>	
	NOM	
	STATUT	
	ADRESSE	
	CODE POSTAL	
	COMMUNE	
	TELEPHONE / PORTABLE	
	ADRESSE COURRIEL	
	<b>REPRÉSENTANT LÉGAL (personne faisant la demande)</b>	
	NOM ET PRÉNOM	
	QUALITÉ	
	TÉLÉPHONE PORTABLE	
	ADRESSE COURRIEL	
	<b>PRÉSENTATION DU SPECTACLE OU DE LA MANIFESTATION</b>	<b>RENSEIGNEMENTS PRATIQUES</b>
NOM DE L'ÉVÈNEMENT		
CONTENUS ET OBJECTIFS DE L'ÉVÈNEMENT, PROGRAMME PRÉVISIONNEL, DURÉE...		
NATURE DU SPECTACLE		<input type="checkbox"/> TROUPE AMATEUR <input type="checkbox"/> COMPAGNIE PROFESSIONNELLE <input type="checkbox"/> MUSIQUE / CHANSON <input type="checkbox"/> THÉÂTRE <input type="checkbox"/> DANSE
DATE(S) SOUHAITÉE(S)		1 / ..... 2 / ..... 3 / .....
JOURS ET HORAIRES D'INSTALLATION		
DEMANDE DE RÉPÉTITIONS, FILAGE... JOURS ET HORAIRES		<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON .....
DATE DE LA PRÉCEDENTE MISE A DISPO D'UNE SALLE MUNICIPALE		<input type="checkbox"/> 1ÈRE DEMANDE : ..... <input type="checkbox"/> DATE ET SALLE : .....
<b>DESCRIPTION DU PUBLIC</b>		
DÉFINITION DU PUBLIC CIBLE		
NOMBRE DE SPECTATEURS ATTENDUS		
GRILLE TARIFAIRE ENVISAGÉE POUR LES SPECTATEURS	<input type="checkbox"/> GRATUIT ET PUBLIC <input type="checkbox"/> GRATUIT <input type="checkbox"/> SUR INVITATION <input type="checkbox"/> PAYANT À BUT CARITATIF <input type="checkbox"/> PAYANT PRIX ENVISAGÉ : .....	

Le ..... à .....

Signature :

## 2 - CONDITIONS TARIFAIRES

### 1 / TARIF FORFAITAIRE PAR JOUR POUR L'OCCUPATION DE LA SALLE

Sont compris dans le tarif :

- les fluides et l'entretien de la salle
- le personnel selon les besoins de la manifestation :  
3 techniciens, son, lumières, plateau (2 services de 5h maximum consécutifs, soit matin et après midi, soit après midi et soirée avec une pause obligatoire entre les deux services)

1 SSIAP de représentation (si spectacle et dès l'accueil du public)

- le parc technique disponible selon la fiche technique, le matériel supplémentaire sera à la charge du preneur.

Le personnel complémentaire sera à la charge du preneur.

### PROFESSIONNEL DU SPECTACLE, TOURNEURS, DIFFUSEURS, ORGANISATEURS DE CONGRÈS, DE SÉMINAIRES

- 1 jour : 3000 € / 3600 € avec la cafétéria
- 1 jour supp : 2400 € / 2880 € avec la cafétéria

### ASSOCIATIONS, ENTREPRISES (NON CULTURELLES), COMITÉ D'ENTREPRISE...

- HORS LÉOGNAN : 1 jour : 1800 € / 2160 € avec la cafétéria
- HORS LÉOGNAN : 1 jour supp : 1300 € / 1560 € avec la cafétéria
- LÉOGNAN : 1 jour : 1200 € / 1440 € avec la cafétéria
- LÉOGNAN : 1 jour : 850 € / 1020 € avec la cafétéria

### 2 / TARIF FORFAITAIRE POUR LES PRESTATIONS SUPPLÉMENTAIRES SUIVANTES

Les services complémentaires de techniciens, de machinistes, les contrôleurs et les ouvreurs seront à la charge du preneur (voir ci-dessous) :

- Technicien son lumière plateau vidéo : 35 € par heure (service de 4 h minimum)
- Machiniste : 30 € par heure (service de 4 h minimum)
- Ouvreur : 25 € par heure (2 personnes minimum)

### 3 / TARIF FORFAITAIRE OBLIGATOIRE POUR LES PRESTATIONS SÉCURITÉ

Les prestations de sécurité sont obligatoires. Dans le cas d'une mise à disposition gratuite, un tarif minimum est appliqué correspondant à ces prestations pour tout demandeur sans exception.

#### SERVICE MINIMUM OBLIGATOIRE

- SSIAP de représentation : 120 € forfait 4 h
- Contrôleur : 25 € par heure (2 personnes minimum)

#### SERVICE FACULTATIF SELON LA FICHE TECHNIQUE ET LES CONDITIONS D'ORGANISATION

- SSIAP1 : 35 € par heure
- Agent de sécurité : 30 € par heure.

**SERVICE  
CULTUREL**

05 57 96 01 30

culture@mairie-leognan.fr

leognan.fr

